

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
 Public Works and Government Services Canada  
 Telus Plaza North/Plaza Telus Nord  
 10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe  
 5th floor/5e étage  
 Edmonton  
 Alberta  
 T5J 1S6  
 Bid Fax: (780) 497-3510

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
 Public Works and Government Services Canada  
 Telus Plaza North/Plaza Telus Nord  
 10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper  
 5th floor/5e étage  
 Edmonton  
 Alberta  
 T5J 1S6

<b>Title - Sujet</b> Site Management - Inuvik FOL	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0134-14CYLL/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> DND	<b>Date</b> 2013-11-26
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$EDM-607-9974	
<b>File No. - N° de dossier</b> EDM-3-36049 (607)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> at - à 02:00 PM on - le 2013-12-13	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Mountain Standard Time MST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Jenkinson, Lorraine	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> edm607
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (780) 497-3593 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (780) 497-3510
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TITRE: SERVICES DE GESTION DE SITE, DÉFENSE NATIONALE, EMLACEMENT AVANCÉ D'OPÉRATIONS (FOL) INUVIK (TN)

Cette modification est de fournir un résumé de la visite du site et doit prévoir des clarifications quant à la Demande de Proposition.

### PARTIE A : RÉSUMÉ DE LA VISITE SUR PLACE

#### Remarques générales

- Quatre (4) modes de fonctionnement sur place : inactif, effectif réduit, activation, capacité opérationnelle totale. (Voir l'énoncé des travaux, annexe A, section 2, pour obtenir la définition complète de chaque mode de fonctionnement.) Le site est actuellement en mode à effectif réduit.
- À son arrivée sur place et à son départ, l'entrepreneur se présentera devant le commandant du détachement et signera le registre prévu à cet effet. Il est obligatoire d'obtenir cette information en raison des règlements relatifs aux incendies - nous devons savoir où se trouve chaque personne en cas d'urgence.
- Prévoir les travaux nécessaires pour faire l'entretien et l'entretien préventif de l'équipement et de la propriété tout au long de leur cycle de vie.
- L'entrepreneur effectuera des travaux " au fur et à mesure des besoins " en vertu d'autorisations de tâches puisque le MDN dispose de gens de métier pouvant réaliser certains des travaux et que ceux-ci travailleront en rotation à la grandeur du site pour tenir leurs compétences à jour.
- En cas d'urgence, il n'y aura ni chauffage, ni électricité, ni alimentation en eau, ni système de fosse septique. Dans ces situations, le commandant du détachement pourrait faire directement appel à l'entrepreneur.
- L'entrepreneur n'aura pas les clés du site.
- Fournitures d'entretien : fournies par l'entrepreneur au coût réel plus majoration fixe comme établi dans la base de paiement. Voir l'énoncé des travaux, annexe A, section 3.3 a).
- Une liste des travaux prévus, dressée à la suite d'un examen récent de l'entretien du bâtiment, a été préparée. Aucun horaire n'a encore été dressé pour ces travaux, mais ils devraient avoir lieu dans les 12 à 18 prochains mois. Le rapport d'entretien du bâtiment constitue la pièce jointe 1.

#### Bâtiment des logements du personnel

- Les occupants peuvent être logés dans une même aile ou répartis un peu partout dans le bâtiment. Le bâtiment a deux ailes et deux étages.
- L'entrepreneur pourrait avoir à enlever la neige sur le toit pour empêcher l'accumulation de glaces.

#### Hangars :

- Les portes ont été inspectées récemment et elles sont en bon état.
- L'équipement de lutte contre l'incendie devra bientôt être certifié.
- Pompes de puisard : il faut pomper et faire des vérifications régulièrement dans les hangars 5 et 6 en raison de l'enlèvement de la neige; toutes les pompes sont en marche durant le ruissellement printanier.
- Bâtiment COC - problème avec l'eau stagnante, on suggère d'ajouter un traitement d'eau aux rayons ultraviolets.

### Alarme de sécurité

- Quand l'alarme est enclenchée, une zone est indiquée. C'est parfois difficile à trouver. On suggère une petite formation sur le schéma de l'alarme. Le schéma comprend actuellement un bâtiment des munitions qui n'existe pas, et il y a des alarmes silencieuses.

### Bâtiment de la Nasittuq Corporation - Projet du Système d'alerte du Nord

- N'est pas actuellement compris dans le contrat. On s'attend à ce qu'il s'y ajoute d'ici un an ou deux.
- Occupé tous les jours à l'année. Les services comprendront notamment le nettoyage et l'entretien, l'eau et les égouts, l'électricité et l'entretien du bâtiment.

### PARTIE B: QUESTIONS/RESPONSES

B1. Page 35, section 3.6. Intervention en cas de déversement dans l'environnement (point 3.6.A.2) - il est écrit " L'entrepreneur doit pouvoir intervenir [...] et être en mesure de traiter et de retirer au moins 90 000 litres de déversement. " Pourquoi mentionne-t-on 90 000 litres alors que les réservoirs de carburant ont une capacité de seulement 75 000 litres?

B1. Après examen, l'énoncé des travaux sera révisé et se lira comme suit : " au moins 75 000 litres de déversement. "

B2. Page 30, 3.2. Maintenance, inspection et réparation des bâtiments, section a) " L'entrepreneur veillera à garder l'ensemble du site dans un état permettant d'établir une capacité opérationnelle totale sans préavis. "

En ce qui a trait à l'état du site, en quoi cela est-il lié au point 2.1 de la Base de paiement, tâches inférieures? Qu'appelle-t-on des tâches inférieures? Cela signifie-t-il que l'entrepreneur est responsable d'effectuer tout l'entretien régulier en vertu du point 2.1 de la Base de paiement?

B2. Après examen, l'énoncé des travaux sera révisé afin que ces travaux soient mieux décrits.

B3. En ce qui a trait aux assurances, doit-on souscrire une assurance responsabilité aérienne ou côté piste?

B3. L'entrepreneur doit respecter les exigences du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en matière de permis d'opérateur de véhicule côté piste. S'il faut souscrire une assurance en vertu de ce permis, l'entrepreneur doit le faire pour respecter les exigences du gouvernement territorial.

### PARTIE C: RÉVISION DE DOCUMENT SOLLICITATION

C1. Sur la page 14/15 de 58 de la sollicitation, sous PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, l'article 1. Énoncé des travaux,,

SUPPRIMER: **1.2 Autorisation de tâches**, dans son intégralité.

INSÉRER: **1.2 Autorisation de tâches**

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat.

Des autorisations de tâches seront nécessaires pour exécuter les travaux aux termes des articles suivants de l'Énoncé des travaux, Annexe «A», et conformément au processus détaillé dans les présentes:

- Article 2.2 Avis de changement de modalités
- Article 3.1 Inspections de sécurité, réponses d'alarme et escortes de sécurité, articles 3.1.B.1, 3.1.C.1
- *Article 3.2 Entretien, inspections et réparations de bâtiments, articles 3.2.A.3 (a) and (b), 3.2.B.1, 3.2.B.2*
- Article 3.3 Services de nettoyage et d'entretien, articles 3.3.A.4, *3.3.B.3, 3.3.B.4, 3.3.C.2*
- Article 3.4 Dénéigement, article 3.4.A.4, 3.4.B.1
- Article 3.5 Alimentation en eau potable et enlèvement des eaux usées, article 3.5.A.1.

C2. Sur la page 25 de 58 de la sollicitation, sous l'Annexe "A", Énoncé des travaux

SUPPRIMER: ÉNONCÉ DES TRAVAUX, ANNEXE "A", dans son intégralité.

INSÉRER: ÉNONCÉ DES TRAVAUX, ANNEXE "A", Révisé 2013-11-22, par attaché.  
(Révisions sont indiquées en italique en surbrillance.)

C3. Sur la page 26 de 58 de la sollicitation, sous l'Annexe "B", BASE DE PAIEMENT

SUPPRIMER: BASE DE PAIEMENT, ANNEXE "B", dans son intégralité.

INSÉRER: BASE DE PAIEMENT, ANNEXE "B", Révisé 2013-11-22, par attaché.  
(Révisions sont indiquées en italique en surbrillance.)

C4. Sur la page 45 de 58 de la sollicitation, sous l'Annexe "C", ENGAGEMENT À RECRUTER DES INUVIALUIT ET DES GWICH'IN

SUPPRIMER: ENGAGEMENT À RECRUTER DES INUVIALUIT ET DES GWICH'IN, ANNEXE "C", dans son intégralité.

INSÉRER: ENGAGEMENT À RECRUTER DES INUVIALUIT ET DES GWICH'IN, ANNEXE "C", Révisé 2013-11-22, par attaché.  
(Révisions sont indiquées en italique en surbrillance.)

Si votre offre a déjà été soumise, vous pouvez vouloir le réviser. Les révisions à votre offre doivent être soumises dans une enveloppe cachetée avec les contenus clairement identifiés sur l'extérieur de l'enveloppe. N'importe quelles révisions à votre offre doivent être reçues par l'Offre Recevant l'Unité sur ou avant le temps et la date exposé sur la page 1 de ce document. Toute révision de votre soumission reçue après la date de clôture et de temps sera considérée tardif et sera retournée non ouvert.

---

**Annexe « A »**

**ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

**Services de gestion des sites  
Emplacement avancé d'opérations (FOL) d'Inuvik**

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE  
GÉNIE CONSTRUCTION DE L'ESCADRE  
4<sup>e</sup> ESCADRE COLD LAKE  
BFC COLD LAKE  
ALBERTA, T9M 2C6**



**Numéro de la demande : W0134-14-CYLL**

**Carte de contrat : INUVIKLL**

**Date : 06 May 2013**

**Responsable de projet : Sgt Chris Flynn**

**Modèle EDT : Version May 2013**

**Rév. PWGSC May 2013**

## 1. DESCRIPTION DES TRAVAUX

- 1.1. Les travaux visés par le présent contrat incluent la fourniture de l'ensemble de la main-d'œuvre, du matériel, des outils et des équipements ainsi que la prestation des services de transport et de supervision nécessaires pour surveiller et maintenir l'emplacement avancé d'opérations (FOL) d'Inuvik dans un état de disponibilité opérationnelle pour les besoins du MDN. Le contrat prévoit la prestation d'une partie ou de l'ensemble des services énoncés ci-dessous, selon le statut opérationnel du site.
- a) Inspections de sécurité, interventions en cas d'alarme et escortes de sécurité;
  - b) Maintenance, inspection et réparation des bâtiments;
  - c) Nettoyage et entretien;
  - d) Déneigement;
  - e) Approvisionnement en eau potable et vidange des fosses septiques;
  - f) Interventions d'urgence en cas de déversement dans l'environnement.
- 1.2. Le FOL d'Inuvik compte six hangars pour le stationnement des avions de combat. Le site peut héberger 220 personnes et comprend une cuisine entièrement équipée. Trois bâtiments chauffés au mazout ou au propane sont implantés sur le site. L'édifice destiné au logement du personnel est équipé de six fournaises et systèmes de chauffage principaux. Un local technique abrite l'équipement nécessaire aux mécaniciens et au personnel du MDN responsable de l'approvisionnement, du génie, de la lutte incendie et du matériel roulant. Les bâtiments sont dotés de divers systèmes de traitement de l'air. Deux générateurs auxiliaires sont également présents sur le site.
- 1.3. Le responsable de projet doit organiser des réunions mensuelles, fixer l'heure, la date et le lieu de ces réunions, les enregistrer et diffuser les procès-verbaux associés.
- 1.4. L'entrepreneur exécutera la plupart des travaux exigés entre 8 h et 16 h pendant les jours ouvrables, ou selon les directives.

## 2. STATUTS OPÉRATIONNELS

- 2.1. Les différents statuts opérationnels du FOL d'Inuvik sont les suivants :
- a) Site inactif : Le MDN considère que le FOL d'Inuvik est dans un état d'inactivité lorsque le personnel du MDN n'est pas présent sur le site. Lorsque le site est dit inactif, les tâches de l'entrepreneur consistent à effectuer des inspections de sécurité quotidiennes, à intervenir en cas d'alarme, à faire des escortes de sécurité, à déneiger le site (en saison), à assurer l'entretien, l'inspection et la réparation des bâtiments et à intervenir en cas de déversement dans l'environnement. L'objectif est de maintenir la capacité opérationnelle du site.
  - b) Effectif réduit : Le MDN considère que le FOL d'Inuvik est en effectif réduit lorsque au moins deux militaires se trouvent sur le site. Lorsque l'effectif présent sur le site est réduit, les tâches de l'entrepreneur consistent à déneiger (en saison), à réparer et à entretenir les bâtiments, à fournir des services de nettoyage et d'entretien, à assurer l'approvisionnement en eau potable, à vidanger les fosses septiques et à intervenir en cas de déversement dans l'environnement. L'objectif est de maintenir la capacité opérationnelle du site.
  - c) Activation : Le statut d'activation prévaut lorsqu'un petit effectif du MDN se rend sur le site dans le but de préparer une « capacité opérationnelle totale » ou d'assurer la

maintenance ou l'inspection du site. L'effectif en question peut compter jusqu'à huit militaires. Le déploiement peut durer jusqu'à trois semaines et se répéter trois fois par an. Il se peut que l'effectif réduit soit l'élément précurseur d'un déploiement plus important. *En période d'activation, le responsable de projet peut demander la prestation de tous les services prévus afin que le site puisse fonctionner avec une capacité opérationnelle totale.*

- d) Capacité opérationnelle totale : Le MDN considère que le FOL d'Inuvik a atteint la capacité opérationnelle totale lorsqu'un effectif important du MDN se déploie sur le site. L'effectif en question peut compter jusqu'à 220 personnes. Un tel effectif ne se déploiera pas forcément pendant la durée du contrat.
- 2.2. Avis de changement de statut opérationnel. Le responsable de projet doit informer l'entrepreneur lorsque le statut opérationnel du site change. Il précise aussi le nouveau statut opérationnel en vigueur. Toutes les demandes de changement de statut émanant de sources autres que le responsable de projet doivent être vérifiées par le responsable de projet et être avalisées au moyen du formulaire DND 626 (demande relative à un contrat). Ce formulaire est le document d'approbation officiel exigé pour débiter des activités dans un statut opérationnel différent de celui en vigueur.
- 2.3. Le statut opérationnel du FOL prévu pendant la durée du contrat sera le statut opérationnel avec effectif réduit. Ce statut opérationnel peut changer et l'entrepreneur doit être en mesure d'assumer toutes les responsabilités liées au statut de site inactif.

### 3. ÉTENDUE DES RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR

#### 3.1. *Inspections de sécurité, interventions en cas d'alarme et escortes de sécurité*

##### 3.1.A. Site inactif

##### 3.1.A.1. *Inspections de sécurité quotidiennes*

- a) *Des inspections de sécurité seront exécutées deux fois par jour.* Pendant ces inspections, l'entrepreneur doit vérifier systématiquement toutes les portes, fenêtres et portails de tous les bâtiments afin de s'assurer qu'aucune effraction ou acte de vandalisme n'a été commis. L'entrepreneur doit inspecter de manière approfondie l'intérieur de tous les bâtiments et vérifier toutes les armoires du système de sécurité.
- b) L'entrepreneur doit remplir un registre d'inspection quotidiennement et veiller à s'assurer que les renseignements demandés (heure, date, etc.) sont consignés de manière précise, lisible et chronologique. La qualité du service fourni sera vérifiée au moyen de compte rendu. Les registres seront envoyés chaque mois au responsable de projet.

##### 3.1.A.2. *Intervention en cas d'alarme*

- a) L'entrepreneur doit assurer la sécurité de l'ensemble du FOL. Pour ce faire, il doit tenir une permanence 24 heures sur 24 sept jours par semaine et se tenir prêt à intervenir lorsqu'une alarme se déclenche dans la centrale de l'entreprise de sécurité. L'entreprise de sécurité qui surveille actuellement les alarmes est située à Yellowknife (T.N.-O.). Lorsqu'une alarme se déclenche, l'entreprise de sécurité informe l'entrepreneur ou son représentant par téléphone.

- b) Il incombe au personnel de l'entrepreneur, employés et sous-traitants inclus (« personnel de l'entrepreneur »), de traiter les alarmes qui se déclencheraient en raison d'une intrusion, d'un incendie, d'un problème de sécurité ou d'une température élevée ou basse. Le personnel de l'entrepreneur devra intervenir, identifier la cause de l'alarme et corriger la situation ou informer la GRC ou le service de lutte contre les incendies, selon le cas. En cas d'incident, l'entrepreneur doit informer le responsable de projet par téléphone et par écrit.
- c) Délais d'intervention :
- i. En cas d'intrusion, d'incendie ou de problème lié à la sécurité, l'entrepreneur doit intervenir dans un délai d'une heure maximum.
  - ii. En cas de température élevée, l'entrepreneur doit intervenir dans un délai de quatre heures maximum.
  - iii. En cas de température basse, l'entrepreneur doit intervenir dans un délai de quatre heures maximum.

### 3.1.A.3. *Escortes de sécurité*

- a) Les escortes de sécurité sont obligatoires lorsque le MDN ou l'entrepreneur doit fournir un service sur le FOL, mais que le prestataire de services n'a pas fait l'objet d'une enquête de sécurité. En pareilles circonstances, l'entrepreneur ou son responsable de la sécurité doivent rester avec le prestataire de service pendant toute la durée nécessaire pour mener à bien la tâche.
- b) De temps à autre, il se peut que des militaires soient appelés à se rendre au FOL dans le but d'y exécuter diverses tâches. Si ce personnel ne connaît pas le site, il pourra avoir besoin d'une escorte entre l'aéroport et le site.

### 3.1.B. Effectif réduit / Activation

#### 3.1.B.1. *Inspections de sécurité, interventions en cas d'alarme et escortes de sécurité*

- a) Ces services ne devraient pas être nécessaires lorsque le site est en mode « effectif réduit » ou « activation ». Le responsable de projet peut demander ces services en fonction des besoins en utilisant une autorisation de tâche.

### 3.1.C. Capacité opérationnelle totale

#### 3.1.C.1. *Inspections de sécurité, interventions en cas d'alarme et escortes de sécurité*

- a) Ces services ne devraient pas être nécessaires lorsque le site est en mode « effectif réduit » ou « activation ». Le responsable de projet peut demander ces services en fonction des besoins en utilisant une autorisation de tâche.

## 3.2. **Maintenance, Inspection des bâtiments, l'entretien et les réparations:**

- a) L'entrepreneur veillera à garder l'ensemble du site dans un état permettant d'établir une capacité opérationnelle totale sans préavis. Si la norme requise pour satisfaire aux conditions de capacité opérationnelle totale n'est, de l'avis du responsable de projet, pas respectée, l'entrepreneur devra prendre des mesures immédiates pour corriger la situation.

- b) *MDN, en concomitance avec l'entrepreneur, établira un calendrier d'entretien. Le calendrier d'entretien peut-être inclure, mais n'est pas limité, les éléments suivants :*
- *Maintenant et mettant en application des travaux de construction au besoin;*
  - *Faire des inspections quotidiennes et faire l'entretien de routine;*
  - *Générateurs - exécuter mensuellement, au cours de tous les modes, pour un minimum de quatre (4) heures pour s'assurer qu'ils sont en bon état de fonctionnement*
  - *Alarme de système d'extinction incendie - certification annuelle doit être effectuée par une tierce partie;*
  - *Fournaies - entretien semestriel;*
  - *Établir un plan capitaux nécessaires pour maintenir, préserver et maintenir les lieux en bon état.*
  - *Système d'éclairage;*
  - *Système électrique;*
  - *Plomberie - entretien des systèmes intérieurs de tuyauterie, des systèmes de ventilation, de la tuyauterie de service de l'eau et des systèmes de distribution de l'eau.*
  - *Exigences d'entretien saisonniers.*
- c) *Le commandant du détachement prendra les photos au nom de l'entrepreneur, avant que les travaux ne commencent et après que le travaux soient terminés et soumettre des photos pour le chargé de projet.*

### 3.2.A. Site inactif / Effectif réduit / Activation /

3.2.A.1. Des inspections de maintenance auront lieu une fois par jour pendant la semaine de travail ordinaire, périodes de vacances exclues. Si le représentant est habilité à effectuer des inspections de sécurité et de maintenance simultanément dans le respect de l'étendue des travaux, et que ses employés satisfont à toutes les normes requises minimales, il est autorisé à s'acquitter de ces tâches. Si le représentant ne peut pas exécuter toutes les tâches prévues, l'entrepreneur fera appel à un employé qui satisfait à toutes les normes minimales requises pour mener à bien les inspections de maintenance.

3.2.A.2. L'entrepreneur doit remplir un registre d'inspection quotidiennement et veiller à s'assurer que les renseignements demandés (heure, date, etc.) sont consignés de manière précise, lisible et chronologique. La qualité du service fourni sera vérifiée au moyen de compte rendu. Les registres seront envoyés chaque mois au responsable de projet.

### 3.2.A.3. Anomalies relevées à l'occasion des inspections quotidiennes :

- a) *Entretien de routine et l'entretien saisonnier, y compris, mais non limité à,*
- *Réservoirs à eau chaude - rincer et essai;*
  - *débouchage de drains;*
  - *réglage de portes, maintenir les charnières.*

*(Entretien de routine et l'entretien saisonnier se réfère à des activités simples à petite échelle nécessaires pour maintenir le bâtiment, l'équipement et les systèmes en état de fonctionnement avec le matériel coûtent jusqu'à 500,00 \$.)*

- b) L'entrepreneur doit recenser les réparations non urgentes ou les anomalies potentielles qui ne rentreraient pas dans le cadre des opérations de maintenance courantes. L'entrepreneur doit déterminer l'étendue des travaux à réaliser et fournir une estimation des coûts associés, conformément à la base de paiement, et envoyer cette estimation au responsable de projet pour approbation avant que les travaux débutent. L'approbation doit être fournie par le responsable de projet, par écrit. L'approbation consiste en une autorisation de tâche (formulaire DND 626) signée, qui constitue le document d'approbation officiel exigé pour commencer les travaux.
- c) Il est impératif d'informer le responsable de projet lorsqu'il est nécessaire de réparer d'urgence un système de chauffage ou de plomberie, un circuit électrique, des générateurs ou des groupes électrogènes de secours, etc. Les réparations doivent être exécutées dès la réception de l'autorisation verbale fournie par le responsable de projet, et ce, afin de préserver la capacité opérationnelle du site. Les tâches de réparation donneront ensuite lieu à un document justificatif, lequel sera fourni dans les meilleurs délais.

3.2.A.4. Des tâches de maintenance saisonnières peuvent être demandées par le responsable de projet en fonction des besoins, au moyen d'une autorisation de tâche. Une description des travaux à réaliser est alors élaborée. L'entrepreneur doit fournir une estimation des coûts, conformément à la base de paiement, et envoyer cette estimation au responsable de projet pour approbation avant que les travaux débutent.

3.2.A.5. L'entrepreneur doit s'assurer que la température qui règne à l'intérieur des bâtiments est d'au moins 20 degrés Celsius en période hivernale.

3.2.A.6. Système d'extinction d'incendie : Le site est doté d'un système d'extinction à mousse de type A.F.F.F. (mousse à formation de pellicule aqueuse). Ce système inclut un dispositif de chauffage intégré. Il est donc impératif qu'il reste en bon état de fonctionnement. L'entrepreneur doit inspecter le système chaque jour.

### 3.2.B. Capacité opérationnelle totale

3.2.B.1. *Entretien de routine, entretien saisonnier et de réparations seront effectués en fonction des besoins, au moyen d'une autorisation de tâche.* L'entrepreneur recevra un énoncé des travaux. Il devra fournir une estimation des coûts, conformément à la base de paiement, et envoyer cette estimation au responsable de projet pour approbation avant que les travaux débutent.

3.2.B.2. Les réparations d'urgence visant un système de chauffage ou de plomberie, un circuit électrique, des générateurs ou des groupes électrogènes de secours, etc. doivent être exécutées dès la réception de l'autorisation verbale fournie par le responsable de projet, et ce, afin de préserver la capacité opérationnelle du site. Les travaux donneront ensuite lieu à un document justificatif, lequel sera fourni dans les meilleurs délais.

3.2.B.3. Des tâches de maintenance saisonnières peuvent être demandées par le responsable de projet en fonction des besoins, au moyen d'une autorisation de tâche. Une description des travaux à réaliser est alors élaborée. L'entrepreneur doit fournir une estimation des coûts, conformément à la base de paiement, et envoyer cette estimation au responsable de projet pour approbation avant que les travaux débutent.

### 3.3. **Services de nettoyage et d'entretien**

- a) L'entrepreneur doit fournir tous les équipements nécessaires pour assurer les services de nettoyage et d'entretien (dispositif de décrassage, cireuses, aspirateurs, escabeaux, balais, vadrouilles, etc.). L'entrepreneur doit fournir le papier hygiénique, les essuie-tout, les savons pour les mains, les sacs à rebuts, etc. nécessaires pour garantir l'hygiène et la propreté des lieux. Chaque produit en papier sera accompagné d'un article de réserve identique (papier hygiénique par exemple). Autrement dit, un produit sera installé dans chaque toilette avec l'article en réserve associé.
- b) Pièces non visées par les services de nettoyage et d'entretien : Les salles du personnel, les pièces protégées, les locaux techniques, les pièces d'entreposage, les celliers et les groupes frigorifiques ne sont pas visés par les services de nettoyage et d'entretien. Ces pièces seront nettoyées et remises en ordre à la fin de chaque journée par le personnel qui les occupe ou qui les utilise.
- c) Le matériel et les techniques de nettoyage doivent être adaptés à la surface à nettoyer. Les équipements utilisés ne doivent pas abîmer les surfaces ou être préjudiciables pour l'environnement. L'entrepreneur doit fournir une liste de tous les produits de nettoyage utilisés, y compris les fiches signalétiques associées, et ce, avant l'entrée en vigueur du contrat.
- d) Le personnel qui fournit des services de nettoyage et d'entretien doit disposer des panneaux d'avertissement dans les endroits où sont réalisés des travaux susceptibles de comporter des risques (p. ex. pancarte indiquant que le plancher est mouillé).
- e) Locaux d'entreposage : Les services de nettoyage et d'entretien consistent à laver à la vadrouille sèche et humide les planchers en dur; à nettoyer et à désinfecter les vidoirs et les éviers de service; à enlever les taches des murs, des portes et des cadres de fenêtre. Le personnel d'entretien doit nettoyer le matériel d'entretien après utilisation; il doit également ranger et classer les fournitures sur les étagères et les chariots, en plus de classer et d'étiqueter les contenants. Il doit aussi veiller à ce que les locaux d'entreposage soient remis en ordre après utilisation (seaux rangés correctement).

### 3.3.A. Site inactif

3.3.A.1. À la fin de chaque mois, les zones et les pièces répertoriées ci-dessous seront nettoyées, époussetées, balayées et lavées à la vadrouille :

3.3.A.2. Installations sanitaires, incluant notamment les toilettes, les urinoirs, les éviers, les miroirs, les tablettes, les meubles-lavabos, les douches et les baignoires. Sont également concernés par ces travaux d'entretien et de nettoyage le foyer, la cafétéria, les couloirs principaux, les salles de télévision et les cages d'escalier.

3.3.A.3. Les planchers de hangar ne doivent pas être nettoyés à la vadrouille à moins que le responsable de projet en fasse la demande.

3.3.A.4. Des services de nettoyage et d'entretien visant des zones et des pièces non recensées ci-dessus peuvent être demandés par le responsable de projet en fonction des besoins, au moyen d'une autorisation de tâche.

### 3.3.B. Effectif réduit / Activation

3.3.B.1. Les zones et pièces recensées ci-dessous seront nettoyées, époussetées, balayées et lavées à la vadrouille **cinq (5) fois par semaine** :

- a) Installations sanitaires, incluant notamment les toilettes, les urinoirs, les éviers, les miroirs, les tablettes, les meubles-lavabos, les douches et les baignoires.
- b) Sont également concernés par ces travaux d'entretien et de nettoyage le foyer, la cafétéria, les couloirs principaux, les salles de télévision et les cages d'escalier.
- c) Les sacs à ordures doivent être enlevés au moins une fois par semaine ou selon les besoins pendant la semaine de travail courante.
- d) Les planchers de hangar ne doivent pas être nettoyés à la vadrouille à moins que le responsable de projet en fasse la demande.
- e) Des services de nettoyage et d'entretien visant des zones et des pièces non recensées ci-dessus peuvent être demandés par le responsable de projet en fonction des besoins, au moyen d'une autorisation de tâche.

### 3.3.C. Capacité opérationnelle totale

3.3.C.1. Les zones et pièces recensées ci-dessous seront nettoyées, époussetées, balayées et lavées à la vadrouille :

- a) Une fois par jour pendant la semaine de travail normale : Installations sanitaires, incluant notamment les toilettes, les urinoirs, les éviers, les miroirs, les tablettes, les meubles-lavabos, les douches et les baignoires.
- b) **Cinq (5) fois par semaine** : foyer, cafétéria, couloirs principaux, salles de télévision et cages d'escalier.
- c) Les sacs à ordures doivent être enlevés au moins une fois par semaine ou selon les besoins pendant la semaine de travail courante.

- d) Les planchers de hangar ne doivent pas être nettoyés à la vadrouille à moins que le responsable de projet en fasse la demande.

3.3.D. Des services de nettoyage et d'entretien visant des zones et des pièces non recensées ci-dessus peuvent être demandés par le responsable de projet en fonction des besoins, au moyen d'une autorisation de tâche.

### 3.4. **Déneigement**

- a) L'entrepreneur doit être en mesure de déneiger le site du FOL 24 heures sur 24 et sept jours par semaine. Les opérations de déneigement concernent le pourtour des bâtiments, les parcs de stationnement, les chaussées et les passages piétonniers qui appartiennent au MDN au FOL. La voie de circulation remontant jusqu'au point d'attente de la piste d'envol doit également être déneigée. La voie de circulation doit rester dégagée en tout temps jusqu'aux portes du hangar.
- b) L'entrepreneur doit fournir tous les équipements nécessaires pour le déneigement (chargeuse frontale, pelle rétrocaveuse, camion tandem, niveleuse, chargeur à direction à glissement (à godets), etc.).

#### 3.4.A. Site inactif

3.4.A.1. Opérations de déneigement à intervalles réguliers. L'entrepreneur doit effectuer les opérations de déneigement de son propre chef en tenant compte des critères suivants :

- a) Les opérations de déneigement doivent débuter dans les deux heures qui suivent une chute de neige de 5 cm mesurée au centre météorologique.
- b) En cas de chute de neige continue, l'entrepreneur doit déneiger de manière à ce qu'il ne reste pas plus de 5 cm d'accumulation en tout temps.
- c) La neige doit être enlevée du site et elle ne doit pas gêner les voies d'accès ou s'empiler sur le dessus des clôtures.

3.4.A.2. Les opérations de déneigement sont effectuées selon les conditions météorologiques qui prévalent :

- a) Conditions de blizzard : En cas de blizzard, il n'est pas nécessaire de déneiger. Les opérations de déneigement doivent débuter dès que les conditions météorologiques s'améliorent.
- b) Poudreries et bancs de neige : En cas d'accumulations causées par une poudrerie, l'entrepreneur doit déneiger immédiatement si la neige entrave les voies d'accès ou pose un problème de sécurité. Si ce n'est pas le cas, l'opération de déneigement doit commencer dès que cela est pratique ou à la demande du responsable de projet.
- c) Accumulation de glace : Lors des opérations de déneigement prévues à intervalles réguliers ou effectuées sur demande, l'entrepreneur doit physiquement inspecter les passages piétonniers, les entrées de porte et les zones de stationnement pour vérifier si de la glace s'y est accumulée. En

---

présence de glace, l'entrepreneur doit répandre du sel de déglçage ou du sable aux endroits concernés, selon les besoins.

3.4.A.3. Pelletage à la main autour des entrées de portes : La neige doit être enlevée par pelletage à la main. L'entrepreneur ne doit pas utiliser d'équipement lourd pour dégager la neige accumulée à moins de 1,5 mètre des entrées de porte ou des issues des bâtiments et des structures. Cette restriction vise également les opérations de déneigement effectuées autour des conteneurs à mazout.

3.4.A.4. Pour les secteurs et zones non répertoriées ci-dessus, le déneigement peut être demandé par le responsable de projet en fonction des besoins :

- a) Demande urgente : L'entrepreneur doit répondre aux demandes du responsable de projet dans les deux heures qui suivent ces demandes et il doit commencer les travaux dans les trois heures suivant la réception de l'avis.
- b) Demande non urgente : L'entrepreneur doit répondre aux demandes du responsable de projet dans un délai de 24 heures, et les travaux effectifs doivent être exécutés dans les délais convenus.

3.4.B. Effectif réduit / Activation / Capacité opérationnelle totale

3.4.B.1. Les services de déneigement ne sont habituellement pas nécessaires pendant ces statuts opérationnels, car le déneigement incombe au personnel du MDN. Le responsable de projet peut demander ces services en fonction des besoins en utilisant une autorisation de tâche.

### **3.5. *Approvisionnement en eau potable et services de vidange des fosses septiques***

3.5.A. Site inactif / Effectif réduit / Activation / Capacité opérationnelle totale

3.5.A.1. Les services d'approvisionnement en eau et de vidange des fosses septiques seront fournis en fonction des besoins au moyen d'une autorisation de tâche. Temps de réponse:

- a) Site inactif / Effectif réduit / Activation - la livraison sera effectuée dans un délai de vingt-quatre (24) heures suivant la réception de la signature Autorisation de tâche.
- b) Capacité opérationnelle totale - la livraison sera effectuée dans un délai de quatre (4) heures suivant la réception de la signature Autorisation de tâche.

3.5.A.2. L'entrepreneur doit nettoyer les réservoirs d'eau, les remplir et les faire contrôler [à l'hôpital] afin de s'assurer que l'eau qu'ils contiennent est potable. Les essais sont réalisés conformément aux règlements fédéraux ou provinciaux en vigueur. Le résultat des essais doit être envoyé au responsable de projet.

3.5.A.3. Camions d'eau doivent être inspectés et certifiés conformément aux lois fédérales, provinciales et municipales et par les lois et une copie de la plus récente inspection a fourni à chargé de projet.

3.5.A.4. Le FOL comprend quatre réservoirs d'eau potable ayant les capacités suivantes :

- a) un réservoir de 5 455 litres;

- b) un réservoir de 1 360 litres;
- c) un réservoir de 15 910 litres;
- d) un réservoir de 1 000 litres.

3.5.A.5. Le FOL comprend trois réservoirs pour fosses septiques ayant les capacités suivantes :

- a) un réservoir de 8 000 litres;
- b) un réservoir de 2 275 litres;
- c) un réservoir de 23 865 litres.

### **3.6. Intervention en cas de déversement dans l'environnement**

#### **3.6.A.1. Site inactif / Effectif réduit / Activation / Capacité opérationnelle totale**

3.6.A.1. Le site du FOL compte trois réservoirs pour le mazout de chauffage. Deux gros réservoirs contiennent également du carburant pour les avions de combat.

3.6.A.2. L'entrepreneur doit pouvoir intervenir en cas d'urgence environnementale et être en mesure de traiter et de retirer au moins **75 000 litres** de déversement. Un plan d'intervention en cas d'urgence sera transmis par écrit au responsable de projet.

3.6.A.3. L'entrepreneur doit se débarrasser de toutes les matières et résidus dangereux conformément aux règlements provinciaux et arrêtés municipaux en vigueur. Un manifeste de mise au rebut sera fourni au responsable de projet afin de s'assurer que les déchets ont été acceptés par une installation spécialisée.

## **4. GARANTIE DE L'ENTREPRENEUR**

4.1. Tout le matériel et les équipements remplacés en vertu de ce contrat seront couverts par la garantie du constructeur. L'entrepreneur doit fournir au responsable de projet la garantie du constructeur associée une fois les travaux terminés.

## **5. UTILISATION DU SITE PAR L'ENTREPRENEUR**

5.1. L'entrepreneur doit utiliser le site uniquement pour exécuter les travaux qui lui sont demandés en tenant compte de ce qui suit :

- a) Les déplacements autour du site feront l'objet de restrictions imposées par le responsable de projet;
- b) L'entrepreneur ne doit pas encombrer le site de manière déraisonnable avec des matériaux ou des équipements;
- c) L'entrepreneur doit garder la zone de travail dégagée (pas d'accumulation de déchets et de débris);
- d) L'entrepreneur doit exécuter ses travaux en gênant le moins possible les personnes présentes sur le site et il doit faire un usage raisonnable des locaux.

5.2. L'entrepreneur doit immédiatement avertir le responsable de projet en cas d'incident ayant causé des dommages. Les dommages causés à des structures de surface ou à des installations souterraines sont visés par cette clause (conduites de gaz, câbles électriques, canalisations d'eau, conduites d'égout, dispositifs d'éclairage de la piste, bâtiments, repères géodésiques, etc.).

- 5.3. L'entrepreneur est responsable des dommages qu'il cause à la propriété du MDN, y compris aux bâtiments, équipements, infrastructures, etc. Ces dommages seront réparés sans que cela occasionne des frais pour le MDN.

## 6. QUALITÉ D'EXÉCUTION

- 6.1. Les travaux doivent répondre à des normes de qualité exceptionnelles et être exécutés par des ouvriers expérimentés et qualifiés dans leurs domaines d'intervention respectifs.
- 6.2. Il appartient à l'entrepreneur de fournir du personnel dûment patenté et accrédité (employés et sous-traitants). L'entrepreneur doit fournir toutes les licences, qualifications et accréditations du personnel afin de démontrer qu'il satisfait aux normes de qualité requises en vertu du présent contrat. L'entrepreneur ne doit pas embaucher des personnes inaptes ou ne possédant pas les qualifications requises pour exécuter les tâches prévues.
- 6.3. L'entrepreneur doit exécuter le travail conformément à la dernière édition du Code national du bâtiment du Canada et à toute autre document provincial ou local applicable. En cas de conflit ou de divergence entre plusieurs documents de référence, les exigences les plus strictes doivent s'appliquer.

## 7. SÉCURITÉ

### 7.1. Généralités

- 7.1.1. *L'entrepreneur fera rapport au commandant de détachement (Cmdt Dét) en arrivant sur le site et signe dans et hors de ce journal de bord et indiquer l'emplacement des travaux. L'entrepreneur n'aura pas de clés sur le site.*
- 7.1.2. Les travaux prévus par ce contrat seront exécutés à l'intérieur de la zone réglementée générale (ZRG), laquelle est soumise à des règlements particuliers en matière de sécurité. L'ensemble du personnel de l'entrepreneur doit porter des badges d'identification de l'entreprise ainsi que des laissez-passer donnant accès à la ZRG. Le personnel qui ne possède pas de laissez-passer n'est pas autorisé à accéder à la ZRG. Si le responsable de projet exige que l'entrepreneur travaille dans la ZRG, mais que la cote de fiabilité de l'entrepreneur ne permet pas à ce dernier d'accéder à cette zone, le responsable de projet s'efforcera de mettre une escorte de sécurité à la disposition de l'entrepreneur.
- 7.1.3. L'utilisation des téléphones cellulaires dans la ZRG est réglementée. Ainsi, il est interdit d'utiliser des téléphones cellulaires munis d'appareil photo numérique dans la ZRG. L'utilisation des téléphones cellulaires est également interdite aux endroits suivants :
- a) zone d'entreposage des carburants d'avitaillement;
  - b) à moins de 15 mètres des aéronefs.
- 7.1.4. *Le personnel de l'entrepreneur ne doit pas prendre de photographies ou de vidéos. S'il est nécessaire de prendre des photos ou de vidéos, le responsable de projet ou le Cmdt Dét peut prendre la photo ou la vidéo à la place de l'entrepreneur. En pareil cas, il faut adresser une demande au responsable de projet à l'avance. La demande sera prise en compte, mais pourra être rejetée selon les impératifs en vigueur.*

## 8. EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

## 8.1. Responsabilité

8.1.1. Tous les accidents doivent être immédiatement signalés au responsable de projet.

## 8.2. Marchandises dangereuses

8.2.1. Toutes les marchandises dangereuses doivent être identifiées et étiquetées conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), et une copie des fiches signalétiques (FS) des produits doit être transmise au responsable de projet

## 8.3. Dangers imprévus

8.3.1. Le personnel de l'entrepreneur doit immédiatement signaler, oralement et par écrit, au responsable de projet toute situation, facteur ou danger imprévu ou particulier lié à la sécurité qui se manifeste pendant l'exécution des travaux.

## 8.4. Découverte d'amiante

8.4.1. Si, pendant l'exécution des travaux contractuels, des ouvriers découvrent ou sont appelés à déplacer des produits qui peuvent contenir de l'amiante et qui ne sont pas spécifiés dans les clauses du contrat, ils doivent ARRÊTER de travailler dans la zone concernée et signaler immédiatement la situation au responsable de projet. Les ouvriers ne doivent pas reprendre le travail avant d'avoir reçu des consignes écrites de la part du responsable de projet.

## 8.5. Politique relative à l'usage du tabac

8.5.1. Il est interdit de fumer au FOL sauf dans certaines zones désignées. Le responsable de projet doit fournir une copie de la politique applicable en la matière à l'entrepreneur, qui est tenu de la respecter.

## 8.6. Exigences du MDN en matière de sécurité incendie

8.6.1. Le personnel de l'entrepreneur appelé à travailler au FOL d'Inuvik doit lire et respecter les ordres et règlements relatifs à la sécurité incendie de la 4<sup>e</sup> Escadre Cold Lake. Les documents en question seront fournis par le responsable de projet avant le début des travaux.

8.6.2. Le responsable de projet doit prendre les dispositions nécessaires pour présenter les consignes de sécurité incendie à l'entrepreneur avant le début des travaux.

## 9. PROCÉDURES RELATIVES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 9.1. Mise au rebut des déchets

9.1.1. Il est interdit d'enterrer des déchets sur le site.

9.1.2. Il est interdit de jeter des déchets ou des substances volatiles, tels que essences minérales, huiles ou diluants pour peinture, dans les cours d'eau, égouts pluviaux ou égouts sanitaires.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0134-14CYLL/A

Amd. No. - N° de la modif.

002

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm607

Client Ref. No. - N° de réf. du client

DND

File No. - N° du dossier

EDM-3-36049

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

- 9.1.3. Les coûts liés au retrait, au transport et à la mise au rebut des déchets sont à la charge de l'entrepreneur.
- 9.1.4. L'entrepreneur doit se débarrasser des ordures et déchets résiduels conformément aux règlements provinciaux et arrêtés municipaux en vigueur..

## 9.2. Vidange

9.2.1. L'entrepreneur ne doit pas évacuer l'eau contenant des matières en suspension dans les cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, égouts sanitaires ou systèmes d'évacuation des eaux.

9.2.2. L'entrepreneur doit gérer l'évacuation ou l'écoulement des eaux contenant des matières en suspension ou d'autres substances nocives conformément aux exigences locales.

## 9.3. Travaux réalisés à proximité des cours d'eau

9.3.1. L'entrepreneur ne doit pas déverser des déblais, des déchets ou des débris dans les cours d'eau.

## 9.4. Mesures anti-pollution

9.4.1. L'entrepreneur doit contrôler les émissions des équipements et des installations conformément aux exigences des autorités locales en matière d'émissions.

## 9.5. Déversement

9.5.1. L'entrepreneur est responsable des dommages causés par des déversements ou par l'utilisation de solutions trop concentrées. Les dommages éventuels doivent être réparés sans que cela occasionne des frais pour le MDN.

## 10. PROCÉDURES SPÉCIALES : AÉROPORTS UTILISÉS

10.1. Lorsque l'entrepreneur travaille à l'intérieur des zones du FOL, il doit se plier aux restrictions suivantes :

- a) Ne pas perturber les activités aéroportuaires, à moins d'avoir reçu une autorisation spéciale de la part du responsable de projet;
- b) Assurer la protection du public, du personnel et des piétons et réglementer la circulation des véhicules;
- c) Dresser des barrages ou installer des dispositifs lumineux aux endroits indiqués.

10.2. Déplacement des équipements et du personnel :

Dans les zones aéroportuaires non fermées à la circulation des aéronefs, l'entrepreneur doit :

- a) obtenir une approbation du responsable de projet concernant la planification des travaux;
- b) contrôler le déplacement des équipements et du personnel, en suivant les directives du responsable de projet;
- c) respecter les signaux et les directives de l'escorte.

Une escorte sera fournie pour tous les services offerts sur le terrain de l'aérodrome.

10.3. Prévention des dommages causés par des corps étrangers (FOD) :

- a) L'entrepreneur ou son représentant doit veiller à débarrasser immédiatement les débris laissés aux endroits où les itinéraires de déplacement traversent des pistes en service, des voies de circulation ou des aires de manœuvre pour le stationnement des aéronefs;

- 
- b) L'entrepreneur ou son représentant doit s'assurer que les voies d'accès qui traversent des pistes en service, des voies de circulation ou des aires de manœuvre pour le stationnement des aéronefs sont exemptes de boue et de débris, et ce, en tout temps;
- c) L'entrepreneur ou son représentant doit appliquer en permanence les mesures de prévention des dommages causés par des corps étrangers à proximité des aéronefs, des pistes ou des aires de manœuvre. L'entrepreneur doit constamment contrôler la présence de débris volatiles. Il doit arrêter et vérifier les pneus des véhicules à tous les points de vérifications FOD désignés.
- 10.4 L'entrepreneur devra se conformer aux exigences du gouvernement du Territoires du Nord-Ouest pour permis d'exploitation de véhicules côté piste  
[website: <http://www.dot.gov.nt.ca/live/pages/wpPages/AirportTrafficDirectives.aspx> .]

**BASE DE PAIEMENT (Révisé 2013-11-22)**

**ANNEXE « B »**

- Soumission de prix : les soumissionnaires doivent soumettre des prix unitaires fermes, droits de douane canadiens et taxe d'accise inclus, et taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) exclue. La TPS/TVH sera ajoutée à toute facture émise comme suite au contrat.
- Les prix unitaires proposés doivent inclure TOUS les coûts liés à l'exécution des travaux, y compris le temps de déplacement et les frais touchant le personnel, et demeurer fermes pendant la durée du contrat.
- Aux fins de l'établissement des prix, les heures de travail normales vont de 8 h à 16 h, les jours ouvrables.
- Les heures supplémentaires doivent être autorisées au préalable par le responsable du projet.
- L'utilisation prévue est fournie à des fins d'évaluation uniquement; l'utilisation réelle pourrait être différente de ce qui est indiqué.

**1. INSPECTION DE SÉCURITÉ QUOTIDIENNE, RÉPONSE D'ALARME ET ESCORTE DE SÉCURITÉ :**

		Taux ferme				
	Usage estimatif	Unité de distribution	1 <sup>re</sup> Année de Contrat: _____ à _____	2 <sup>e</sup> année de Contrat: _____ à _____	3 <sup>e</sup> année de Contrat: _____ à _____	l'année optionnelle: _____ à _____
<b>1.1</b>	<b>Inspection de sécurité : (Inclus dans le point 2.1)</b>					
	365 jours (2 inspections par jour)	par jour				
<b>1.2</b>	<b>Réponse d'alarme : 24 heures par jour, sept jours par semaine</b>					
a)	Appel de service, tout compris, et première heure de travail productif sur place :	par appel	\$	\$	\$	\$
b)	Manoeuvre uniquement en plus de l'article a) ci-dessus.	par heure	\$	\$	\$	\$
<b>1.3</b>	<b>Escorte de sécurité sur le site : tarif ferme tout compris « sur demande » ; 24 heures par jour, sept jours par semaine, sur le site FOL.</b>					
a)	Appel de service	par heure	\$	\$	\$	\$

**2. INSPECTIONS DES BÂTIMENTS, L'ENTRETIEN ET LES RÉPARATIONS: Le tarif ferme pour le inspections de bâtiments et tâches de entretien de routine pendant la semaine de travail normale, à l'exclusion des jours fériés, s'établit comme suit :**

		Usage estimatif	Unité de distribution	1 <sup>re</sup> Année de Contrat: _____ à _____	2 <sup>e</sup> année de Contrat: _____ à _____	3 <sup>e</sup> année de Contrat: _____ à _____	l'année optionnelle: _____ à _____
<b>2.1</b>	<b>Inspections et entretien de routine:</b>						
a)	Site inactif / Effectif réduit / Activation : Les inspections de sécurité, Inspections des bâtiments, l'entretien de routine: Du lundi au vendredi	12 mois par année	mensuel	\$	\$	\$	\$
b)	Capacité opérationnelle totale: le tarif mensuel au point 2.1 (a) sera réduit par le taux journalier indiqué pour tout jours la FOL est en Capacité opérationnelle totale: (est. basée sur l'annexe « A », par. 2.1.c 3 semaines x 3 fois 63 jours)	63 Jours	par jour	(\$ )	(\$ )	(\$ )	(\$ )
<b>2.2</b>	<b>Réparations des bâtiments: non d'urgence et d'urgence</b>						
2.2.1	Charpentier						
a)	Pendant les heures normales de travail, du lundi au vendredi	1000 heures	par heure	\$	\$	\$	\$
b)	En dehors des heures normales de travail, du lundi au vendredi	75 heures	par heure	\$	\$	\$	\$
c)	Les fins de semaine et les jours fériés	25 heures	par heure	\$	\$	\$	\$
2.2.2	Électricien						
a)	Pendant les heures normales de travail, du lundi au vendredi	1000 heures	par heure	\$	\$	\$	\$
b)	En dehors des heures normales de travail, du lundi au vendredi	75 heures	par heure	\$	\$	\$	\$
c)	Les fins de semaine et les jours fériés	25 heures	par heure	\$	\$	\$	\$





**3. SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN :**

Le tarif ferme comprend la totalité des matériaux, du transport, des fournitures, du personnel et de l'équipement.

	Usage estimatif	Unité de distribution	1 <sup>re</sup> Année de Contrat: _____ à _____	2 <sup>e</sup> année de Contrat: _____ à _____	3 <sup>e</sup> année de Contrat: _____ à _____	l'année optionnelle: _____ à _____
<b>3.1</b>	Nettoyeur(s)	3000 heures	\$	\$	\$	\$
<b>3.2</b>	Matériaux et fournitures facturés au coût réel engagé plus une majoration de ___%, facture à l'appui.	\$75,000	%	%	%	%

**4. DÉNEIGEMENT :**

Le tarif ferme comprend tout l'équipement applicable, y compris l'opérateur.

	Usage estimatif	Unité de distribution	1 <sup>re</sup> Année de Contrat: _____ à _____	2 <sup>e</sup> année de Contrat: _____ à _____	3 <sup>e</sup> année de Contrat: _____ à _____	l'année optionnelle: _____ à _____
a)	Niveleuse	1000 heures	\$	\$	\$	\$
b)	Chargeur 950	1000 heures	\$	\$	\$	\$
c)	Camion tandem basculant	500 heures	\$	\$	\$	\$
d)	Véhicule Bobcat	1000 heures	\$	\$	\$	\$
e)	Main-d'oeuvre/pelletage	500 heures	\$	\$	\$	\$

**5. ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ENLÈVEMENT DES EAUX USÉES :**

Le service d'alimentation en eau potable et d'enlèvement des eaux usées ne sera requis que « sur demande » et par autorisation de tâches.

	Usage estimatif	Unité de distribution	1 <sup>re</sup> Année de Contrat: _____ à _____	2 <sup>e</sup> année de Contrat: _____ à _____	3 <sup>e</sup> année de Contrat: _____ à _____	l'année optionnelle: _____ à _____
<b>5.1</b>	Eau potable : chargement d'au moins 8 mètres cubes livré et déchargé dans des réservoirs pendant les heures normales de travail.					
a)	Site inactif / Effectif réduit / Activation	18 véhicules chargés par mois	\$	\$	\$	\$
b)	Capacité opérationnelle totale	33 véhicules chargés par mois	\$	\$	\$	\$
<b>5.2</b>	Enlèvement des eaux usées :					
		25 véhicules chargés par mois	\$	\$	\$	\$

**6. INTERVENTION D'URGENCE EN CAS DE DÉVERSEMENT DE POLLUANTS**

Service fourni sur appel d'urgence et « sur demande », en cas de situation imprévue ou incontrôlable.

	Usage estimatif	Unité de distribution	1 <sup>re</sup> Année de Contrat: _____ à _____	2 <sup>e</sup> année de Contrat: _____ à _____	3 <sup>e</sup> année de Contrat: _____ à _____	l'année optionnelle: _____ à _____
6.1	Intervention en cas de déversement	100 heures	\$	\$	\$	\$

	1 <sup>re</sup> Année de Contrat: _____ à _____	2 <sup>e</sup> année de Contrat: _____ à _____	3 <sup>e</sup> année de Contrat: _____ à _____	l'année optionnelle: _____ à _____
Coût annuel estimatif total				
<b>DÉTERMINER LE PRIX OFFERT TOTAL - TOTAL LIMITATION DES DÉPENSES:</b>				
Taxe sur les produits et services:				

**CE QUI SUIT EST À DES FINS D'INFORMATION SEULEMENT ET NE SERONT PAS INCLUS DANS L'ÉVALUATION FINANCIÈRE NI ÉVALUATION TECHNIQUE.**

**7. IMMEUBLE DE NASITTUQ CORPORATION- SYSTÈME D'ALERTE DU NORD (NWS)**

- Les soumissionnaires sont priés de soumettre prix unitaires fermes, droits de douane canadiens et taxe d'accise inclus, et taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) exclue. La TPS/TVH sera ajoutée à toute facture émise comme suite au contrat.
- Les prix unitaires proposés doivent inclure TOUS les coûts liés à l'exécution des travaux, y compris le temps de déplacement et les frais touchant le personnel, et demeurer fermes pendant la durée du contrat.
- Aux fins de l'établissement des prix, les heures de travail normales vont de 8 h à 16 h, les jours ouvrables.

		Usage estimatif	Unité de distribution	1 <sup>re</sup> Année de Contrat : _____ à _____	2 <sup>e</sup> année de Contrat : _____ à _____	3 <sup>e</sup> année de Contrat : _____ à _____	l'année optionnelle: _____ à _____
<b>7.1</b>	<b>Les inspections de sécurité, Inspections des bâtiments, l'entretien de routine</b>						
a)	Les inspections de sécurité, Inspections des bâtiments, l'entretien de routine (y compris les matériaux jusqu'à \$500): Du lundi au vendredi	12 mois par année	mensuel	\$	\$	\$	\$
<b>7.2</b>	Services de Nettoyage et d'Entretien:						
a)	Nettoyeur(s)	3000 heures	par heure	\$	\$	\$	\$
b)	Matériaux et fournitures facturés au coût réel engagé plus une majoration de ____%, facture à l'appui.	\$75,000	par an	%	%	%	%
<b>7.3</b>	Alimentation en eau potable et enlèvement des eaux usées						
a)	Eau potable: chargement d'au moins 8mètrescubes livré et déchargé dans des réservoirs pendant les heures normales de travail.	25 véhicules chargés par mois	par véhicules chargés	\$	\$	\$	\$
b)	Enlèvement des eaux usées:	25	par	\$	\$	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
**W0134-14CYLL/A**  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
DND

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
EDM-3-36049

Buyer ID - Id de l'acheteur  
**edm607**  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	véhicules chargés par mois	véhicules chargés			

**ENGAGEMENT À RECRUTER DES INUVIALUIT ET DES GWICH'IN (Révisé 2013-11-22). . . . . ANNEXE « C »**

	% d'employés inuvialuit projeté	% de sous-traitants inuvialuit projeté	% d'employés Gwich'in projeté	% de sous-traitants Gwich'in projeté	% de contenu non inuvialuit/Gwich'in projeté
1. Inspections et appels de service : (sur la base des points 1.1, 1.2 (a), 1.3 (a) et 2.1 de la Base de paiement). Total estimatif : <b>880 inspections</b> et appels de service.	# : <b>880</b> % : _____	# : <b>880</b> % : _____	# : <b>880</b> % : _____	# : <b>880</b> % : _____	# : <b>880</b> % : _____
2. Heures-personnes : (sur la base des points 1.2 (b), 1.3 (b), 2.1 (a), 2.2, 3.1, et 4 de la Base de paiement). Total estimatif : <b>16 345 heures</b> .	# : <b>16 345</b> % : _____	# : <b>16 345</b> % : _____	# : <b>16 345</b> % : _____	# : <b>16 345</b> % : _____	# : <b>16 345</b> % : _____
3. Sous-traitance/matériaux : (sur la base des points 2.3.1, 2.3.2, 3.2 de la Base de paiement). Total estimatif : <b>450 000 \$</b>	# : <b>450,000 \$</b> % : _____	# : <b>450,000 \$</b> % : _____	# : <b>450,000 \$</b> % : _____	# : <b>450,000 \$</b> % : _____	# : <b>450,000 \$</b> % : _____

- Le soumissionnaire est prié de fournir le nombre et le pourcentage de contenu Inuvialuit et/ou Gwich'in qu'il prévoit pour chaque article d'exécution ci-dessous.
- Des points seront attribués pour le contenu d'emploi Inuvialuit et Gwich'in conformément au critère 2.7 des Critères d'évaluation et de la méthode de sélection en Annexe « E ».

(Nom - Caractères d'imprimerie) \_\_\_\_\_ (Signature d'un agent autorisé) \_\_\_\_\_ (Date)

L'entrepreneur certifie que son engagement à recruter des Inuvialuit et des Gwich'in soumis de pair avec sa soumission est exact et complet.

**ATTACHMENT 1 TO ANNEX "A"**  
**FOL Maintenance Report**

**Sgt Flynn**  
**Contracts Inspector**

The following are the maintenance issues we have in Inuvik FOL:

**PAB**

- Rooms 107-130, 144-166,207-239 and 242-266 have the following problems:
  - Lose/no towel bar,
  - No door stops,
  - Cracked/broken windows,
  - Broken/no bug screen,
  - N/S lights or Ballasts',
  - Door locks n/s,
  - Access doors missing or n/s,
  - Black out shades all need to be replaced,
  - Fire dampers n/s,
  - Window hardware n/s, and
  - Various painting in rooms.
- Common areas (kitchen, hallways, dining hall and janitor rooms)
  - Broken/no bug screen,
  - N/S lights or Ballasts',
  - Access doors missing or n/s,
  - Fire dampers n/s,
  - Replacement of lighting fixtures,
  - Cracked/broken windows,
  - Repair fire wall and install access door,
  - Window hardware n/s, and
  - Various painting.
- Exterior
  - Repair south side holding tank,
  - Replace exterior plug-in posts,
  - Replace exterior lights,
  - Replace/repair north side hand rail,
  - Replace broken fuel oil tank cap,
  - APU lights n/s,
  - Clean all air intakes and exhaust hoods,
  - Repair/replace fuel oil tank side roof,
  - Ground work required on north side, south side, near propane supply line and near Nasittuq building,
  - Window repairs/replacement,
  - PAB culvert needs replacement,
  - Brush clearing around fence line, and
  - Repairing of fence.
  - Furnace maintenance

## **EQTHanger**

### **-Interior**

- Overhead door requires annual servicing,
- Air compressor dryer needs replacement (no parts available),
- Replace overhead door windows (cracked/broken),
- Replace wet insulation in the roof on the east side of hanger,
- Replace lighting and ballasts,
- Repair drywall in main door east side and paint,
- Replace/repair fire dampers, and
- Replace DHWT chimney.

### **- Exterior**

- Patch all roof vents,
- Ventilation towers require bottom ladder rung removed and welded properly to towers to stop ladders from being pushed up,
- Replace Bower Bay overhead door panel,
- Repair exterior building flashing,
- Gutters need to be adjusted or replaced,
- Clean all exhaust and air intakes,
- Repair south west door lighting fixture,
- Replace nine exterior light fixtures,
- Furnace maintenance
- Brush clearing around fence line, and
- Repair/replace fencing in area.

## **Hangers**

### **-Interior**

- Replace various lights, ballasts' and fixtures throughout Hanger bays,
- Replace door closer in Bay #6,
- Water pump n/s,
- Airside sump pump drain damaged, needs repairs,
- Tip-up doors silicon is cracked/missing, needs to be redone,
- Bay # 1 & 2 need new door seals,
- Bay # 4, 5 & 6 require new bottom door seals and side seals, and
- Bay # 2 requires replacement of insulation on roof (wet).

### **- Interior OPS**

- All OPS fire dampers need servicing,
- Re-install AC wiring to condensing unit,
- Mechanical room requires lighting fixture replacement,
- Repair oil leaks in mechanical room (furnaces & hot water tank),
- Seal holes in drywall around AC units,
- Sewage repairs from building to holding tanks,
- Replace damaged ceiling tiles,
- Replace CoC door and install new locking mechanism,
- Re-caulk all windows,
- Install new mirrors in woman's washroom,
- Replace lights and ballasts', and
- Patch various holes in drywall.

## Exterior Hanger & OPS

- Replace three exterior lighting fixtures and lights,
- FOD sign needs replacement,
- FOD sign on fuel oil tank needs replacement and location moved due to interfering with access to top of oil tank,
- Repair damages to siding and flashing,
- Remove and clean all return air grills,
- Repair wiring, refasten and aim lamps on exterior of building,
- Leaking roof, all rib seals need to be replace and re-sealed,
- All ventilation towers requires work, ladders have pushed up causing the damage to the tubes,
- Furnace maintenance
- Brush cutting required around the fencing, both inside and outside, and
- Require repairs of all fencing around the FOL.

## Apron and Taxiway lighting

- Replace missing lamps,
- Lamp post required to be straightened or removed and replaces, and
- Various apron lighting damaged/broken, require replacement.

## Guard Shack

- Soffit damaged, requires removal and re-installation,
- Shack is sinking into the asphalt,
- Requires a upgrade to the heating (electric heaters, undersized),
- Sealing of all holes from electric conduit, and
- Repair transfer conduit outside of shack.

## Arrestor Gear

- Requires either foam jacking or replacement of concrete pad and ground work.